

# *Au Puits de La Paracha*

*Pensées recueillies  
de Rabbi  
Elimelech  
Biderman Chlita*

*Michpatim*



# FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,  
éclaircissement ou tout  
autre sujet il est possible  
de nous contacter:  
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:  
Mail@BeerHaparsha.com

*Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.*

## INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

*En hébreu:*

באר הפרשה  
subscribe@beerhaparsha.com

*En anglais:*

Torah Wellsprings  
Torah@torahwellsprings.com

*En Yiddish:*

דער פרשה קוואל  
yiddish@derparshakval.com

*En Espagnol:*

Manantiales de la Torá  
info@manantialesdelatorah.com

*En Français:*

Au Puits de La Paracha  
info@aupuitsdelaparacha.com

*En Italien:*

Le Sorgenti della Torah  
info@lesorgentidellatorah.com

*En Russe:*

Колодец Торы  
info@kolodetztory.com



**AUX ETATS-UNIS:** Mechon Beer Emounah  
1630 50th St, Brooklyn NY 11204  
718.484.8136

**EN ISRAËL:** Makhon Beer Emouna  
Re'hov Dovev Mecharim 4/2  
Jérusalem  
Téléphone: 02-688040

**Edité par le Makhon Beer Emouna**  
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque  
manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires  
sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est  
contraire à la Halakha et à la loi.

# Au Puits de La Paracha

## Michpatim

### « Hachem m'est apparu au loin » : Hachem est plus particulièrement proche des gens éloignés et faibles

« Vous servirez Hachem votre D. et Il bénira ton pain et ton eau, et Je ferai disparaître la maladie d'entre ton sein. » (23, 25)

A priori, ce verset demande une explication : pourquoi commence-t-il à la troisième personne, à savoir : « Il bénira ton pain et ton eau », et se termine-t-il à la première personne : « Je ferai disparaître la maladie d'entre ton sein » ?

Le Mabite, dans son livre "Beth Elokim" (Chaar Ha Téfila Chap.1) explique que telle est la conduite d'Hachem, notre Père miséricordieux : Il fait davantage preuve de miséricorde au moment où la personne se trouve dans la détresse, qu'au moment où la réussite lui sourit, où Il est alors moins proche d'elle. D'où l'emploi de la troisième personne (qui suggère plus d'éloignement ; n.d.t) lorsqu'il s'agit de la bénédiction sur le pain et sur l'eau, et de la première lorsqu'il s'agit de la maladie מַחֲמָה. A ce moment-là, Hachem protège et se rapproche beaucoup, c'est pourquoi il est écrit : « Je ferai disparaître », Moi-même (à la première personne), « la maladie d'entre ton sein ».

Pour reprendre ses propres paroles empreintes d'un feu sacré :

« Il est dit : "Je ferai disparaître", et non : "Il fera disparaître", comme il est écrit : "Il bénira ton pain", car la Providence Divine exercée envers les créatures pour les sauver de leurs malheurs se manifeste de manière plus individuelle que celle destinée à leur prodiguer du bien. En effet, Hachem dispense du bien à tous, comme il est écrit : « Hachem est bon avec tous » (Téhilim 145, 9), mais quand il s'agit de sauver quelqu'un d'un malheur, une providence plus particulière est nécessaire afin de manifester de la compassion. Ainsi, au sujet de la bénédiction,

il est dit : "Il bénira" à la troisième personne, et en ce qui concerne la délivrance ou la guérison, lorsque quelqu'un est malade ou dans la détresse, il est dit : "Je ferai disparaître", à savoir : "J'enlèverai la maladie d'entre ton sein de sorte que vous sachiez et que vous compreniez d'où proviennent la chose et la maladie, car c'est Moi le sauveur et Celui qui guérit tous les êtres vivants, par la providence individuelle que J'exerce sur chacun d'entre vous." »

Et voici ce qu'écrit, pour sa part, notre Maître le Baal Chem Tov (Kéter Chem Tov, 2ème partie, p. 24) afin d'expliquer la formulation du verset (Téhilim 84, 12) : « Car Il est un soleil et un bouclier Hachem Elokim » :

« Car on sait, dit-il, qu'il est impossible de regarder le soleil du fait de sa lumière si intense, et celui qui veut le regarder doit se munir d'un verre opaque qui fait écran entre lui et le soleil. C'est seulement à travers lui qu'il pourra l'observer sans endommager sa vue. C'est dans ce sens que le verset compare Hachem Elokim au soleil, car le Saint-Béni-Soit-Il est comme un "soleil" que l'on ne peut voir qu'à l'aide d'un écran et d'un voile. Et c'est uniquement au moment où le Saint-Béni-Soit-Il voile Sa face d'un "écran" qu'on peut Le voir [c'est pourquoi il est écrit : "un soleil et un bouclier Hachem Elokim", car le Nom "Elokim" évoque toujours la conduite Divine suivant les lois "naturelles" et la rigueur, ce qui est associé au "bouclier" qui fait écran devant la lumière du Nom "Hachem" qui, Lui, suggère la source de miséricorde, comparée au soleil]. Cependant, il est enseigné (Avoda Zara 3b) que, dans les temps futurs : "Le Saint-Béni-Soit-Il sortira le soleil de son écrin (...). Les Tsadikim en seront guéris (...)." Car ils pourront ainsi contempler le soleil en dehors de son écrin, la majesté de la royauté Divine se dévoilera et l'on verra Sa gloire de nos yeux et sans écran. Mais, dans ce monde, il n'est possible

**de Le voir que dans les moments de voilement, où Il est alors le plus proche. »**

La Guemara enseigne (Méguila 29a) au nom de Rabbi Chimone Bar Yo'haï :

« Vois combien Israël est cher aux yeux du Saint-Béni-Soit-Il, car en tout endroit où ils ont été exilés, la Présence Divine s'est exilée avec eux : ils furent exilés en Egypte, la Présence Divine était avec eux (...), ils furent exilés en Bavel, la Présence Divine était avec eux (...). Et **même** lorsqu'ils seront délivrés dans le futur, la Présence Divine sera avec eux. »

Le Maharal de Prague (Netsa'h Israël Chap. 10) rapporte ce commentaire. De l'explication qu'il en donne, il semble qu'il y ait un 'Hidouch (un point inédit) dans le fait que, même au moment de la délivrance future, la Présence Divine accompagnera les Bné Israël. Il rapporte à ce sujet que le Rachba s'étonne, car d'après les termes de la Guemara, il semble qu'il soit plus évident de dire que la Présence Divine accompagne les Bné Israël en exil que de dire qu'elle les accompagnera lors de la délivrance future, puisqu'elle emploie l'expression "**même** lorsqu'ils seront délivrés dans le futur". Or, l'inverse est a priori plus logique : **si la Présence Divine descend en exil** (si l'on peut s'exprimer ainsi) **pour Israël, à plus forte raison sera-t-elle avec eux lorsqu'ils seront délivrés.**

Le Maharal y répond, dans le langage empreint de sainteté qui le caractérise, en expliquant la chose suivante :

« Je dis, moi, que cet enseignement est à prendre au sens littéral, car **il y a davantage de raison d'être avec Israël en exil que d'être avec eux lorsqu'ils en sortiront.** » Il le prouve en rapportant ce que 'Haza'l enseignent (Chabbat 12b), à savoir que "la Présence Divine se trouve au chevet d'un malade, comme il est écrit : « *Hachem lui viendra en aide sur son lit de souffrance* » (Téhilim 41, 4), et il y apporte deux raisons : « La première est que **toute chose qui nécessite une protection, Hachem la surveille de plus**

**près.** Un malade, qui est sorti du déroulement naturel de l'existence (...), a davantage besoin d'être protégé, de crainte que son état n'empire, et il est donc sous la protection du Saint-Béni-Soit-Il. La deuxième est qu'il est écrit (Téhilim) : "*Le malheureux et l'humble, Je résiderai avec lui*", car telle est la conduite du Saint-Béni-Soit-Il : Il se tient auprès de celui qui se trouve dans le malheur. Par conséquent, on aurait pu penser que lorsqu'Israël sortira de l'exil lors de la délivrance finale, la Présence Divine ne les accompagnera pas. C'est pourquoi la Guemara précise : "**Et même** lorsqu'ils seront délivrés dans le futur, la Présence Divine sera avec eux." »

**« Vous serez pour Moi des gens saints » : se sanctifier pour devenir saint**

« Vous serez pour Moi des gens saints. » (22, 30)

Rabbi Ichmaël enseigne : "Lorsque vous êtes saints, vous êtes à Moi." (Mékhilta Chap. 20)

Le Réchit 'Hokhma (Chap.2) écrit au sujet de cette Mékhilta que l'on peut en déduire l'inverse, à savoir que si un juif ne se sanctifie pas, il n'est pas à Hachem. Cela va, d'ailleurs, dans le même sens que l'enseignement du Talmud Yérouchalmi (Brakhot 1, 5) : « **Le Saint-Béni-Soit-Il dit : "Si tu me donnes ton cœur et tes yeux, Je sais que tu es à Moi."** »

Il est écrit dans notre Paracha : « *Moché prit la moitié du sang et le mit dans le récipient, et la moitié du sang, il le jeta sur l'autel (...). Moché prit le sang et il le projeta sur le peuple et dit : "Voici le sang de l'alliance qu'Hachem a contractée avec vous sur toutes ces choses."* » (24, 6-7) Le "Ohev Israël" explique le sens profond de ce partage du sang, une moitié qu'il laissa dans le récipient et la deuxième qu'il projeta sur l'autel :

Avravanel écrit, en effet, que telle était l'habitude des rois : lorsqu'ils faisaient une alliance entre eux afin de multiplier les signes d'amitié et d'assistance mutuelle, ils remplissaient deux verres de vin. Puis, ils se blessaient légèrement le doigt et chacun faisait couler une goutte de sang dans le vin

de l'autre. Chacun buvait ensuite son vin mélangé avec le sang du deuxième, et ainsi leur sang se mélangeait, constituant le signe du mélange de "la vitalité" des deux souverains. Car "le sang, c'est l'âme vivante" et la source de vitalité de l'homme. Chacun s'engageait de la sorte à donner sa vie et à faire couler son propre sang pour le deuxième. C'est suivant cet exemple (si l'on peut dire) que se déroula l'alliance entre le Saint-Béni-Soit-Il et Israël, suivant le principe de "מלכות דרקיע כעין מלכות דארעא" ["La royauté Céleste est sur le modèle de la royauté terrestre"]. Pour cette raison, Moché divisa le sang en deux et le projeta sur l'autel et sur le peuple pour marquer le contrat d'alliance. Et pour reprendre ses propres mots, **si l'on peut s'exprimer ainsi : c'est comme si les sangs, qui sont les alliances, étaient mélangés l'un dans l'autre**, de manière à imprimer dans le peuple d'Israël la force de donner leur vie pour sanctifier le Nom d'Hachem. Et c'est ainsi que l'alliance fut contractée. Le verset dit : *"Voici le sang de l'alliance qu'Hachem a contractée avec vous sur toutes ces choses"*, pour exprimer que "Je suis uni avec vous complètement et nous sommes dans le même secret commun".

Cela signifie, entre autres, que **lorsqu'un homme lutte vaillamment contre son Yetser Hara et qu'il "se saigne" en sacrifiant ses désirs personnels en l'honneur de Son Nom, simultanément, si l'on peut dire, il "mélange son sang" pour contracter une alliance avec le Saint-Béni-Soit-Il. Il se rapproche énormément de son Créateur**, comme le Ohev Israël explique longuement : **« Grâce à cela, le Saint-Béni-Soit-Il déverse sur lui une abondance de miséricorde, de bonté et de toutes les émanations bienfaisantes. »**

Une fois, le Baal Chem Tov marchait accompagné de son petit-fils, Rabbi Baroukh de Mézibouj, qui n'était alors qu'un jeune enfant. En chemin, ils croisèrent un moine chrétien, couvert de lèpre et de plaies. Celui-ci demanda au Baal Chem Tov un conseil et un remède afin de se débarrasser de ces maux. Le Tsadik lui répondit qu'ils

provenaient du fait qu'il était dominé par ses désirs matériels et qu'il n'avait d'autre solution que de s'en débarrasser. Le moine se mit à pleurer en avouant qu'il était incapable de surmonter ses désirs. Dans sa stupidité, il continua, en demandant au Baal Chem Tov : « Et vous-même, avez-vous les forces de résister à ces tentations ? » Le Tsadik lui montra sa barbe déjà devenue blanche en voulant lui signifier ainsi qu'il était déjà vieux et n'avait plus de lien avec tous ces mauvais désirs. Peu après, Rabbi Baroukh demanda à son grand-père pourquoi il n'avait pas répondu la vérité au goy : qu'il était juif, et qu'un juif possède les forces de se détacher du mal.

**« On ne peut expliquer à un goy, lui répondit-il, ce qu'est un juif, parce qu'un non-juif incirconcis n'est pas en mesure de concevoir ni de comprendre l'essence d'un juif. »** Par la suite, Rabbi Baroukh raconta cette histoire, et il ajouta : **« Mon grand-père avait dit qu'un goy ne peut comprendre ce qu'est un juif, et moi je dis que même un juif n'a aucune idée de ce qu'est un juif et de combien de forces incommensurables, il possède pour surmonter tous ses mauvais penchants (...) ! »**

Le Yessod Haavoda commenta un jour à ce sujet le verset des Tehilim (145, 12) : *להודיע לבני האדם גבורותי* [« Il fait savoir aux hommes Sa puissance »] : « Sa puissance » revient sur « les hommes », ce qui signifie alors que **l'homme est tenu de se faire savoir à lui-même les forces immenses enfouies en lui et le fait qu'il est un vaillant guerrier**. Et surtout, qu'il n'écoute pas la voix du Yetser Hara dont l'unique intention est de l'affaiblir et de le décourager en lui murmurant : "C'est dur... je n'en suis pas capable..." Cet argument est entièrement fondé sur un mensonge.

Il est écrit dans notre Paracha : *« Et lorsqu'un homme frappera l'œil de son esclave (...), il le renverra libre pour son œil. Et si c'est la dent de son esclave ou de sa servante qu'il a fait tomber, il le renverra libre pour sa dent. »* (21, 26-27) Le Pné Ména'hem commente ces

versets en expliquant que la "dent" suggère la tentation de manger et celle de parler. Il est donc possible de lire le verset ainsi : "S'il lui fait tomber sa dent", à savoir s'il frappe son Yetser Hara dans ces domaines, en s'abstenant de suivre ses tentations alimentaires et en préservant sa bouche et sa langue de paroles blessantes ou interdites et, de même s'il "frappe son œil", qu'il garde ses yeux comme il convient, alors "il sera libéré" immédiatement de son Yetser Hara.

On pourra davantage le comprendre grâce à ce que dit Rabbénou Bé'hayé dans son commentaire de la loi relative de "l'œil et de la dent" :

« C'est que l'on ne devient esclave que par la 'dent et l'œil', comme il est dit (Béréchit 9, 22) : "*Ham, le père de Canaan, vit la nudité de son père, et le raconta à ses deux frères dehors*" : **il vit avec ses yeux et raconta avec sa bouche**, ce qui lui attira la malédiction : "*Maudit soit Canaan, il sera l'esclave des esclaves de ses frères.*" (Idem, 25) **De ce fait, lorsque ces membres responsables de la faute sont frappés, le corps est alors exempté du châtiment de l'asservissement.** »

Les défauts provoqués par "la dent et l'œil" sont donc bien ceux qui provoquent la servitude et l'assujettissement. Dès lors, **celui qui veille à sanctifier ces deux membres sort de l'esclavage et mérite la liberté et une délivrance éternel.**

**« Son Maître ne peut lui imposer » : le Saint-Béni-Soit-Il n'inflige pas à l'homme d'épreuve au-dessus de ses forces**

« *Quand tu achèteras un esclave hébreu, six années il te servira et la septième, il sortira libre gratuitement. S'il est venu seul, il sortira seul, s'il est marié à une femme, sa femme sortira avec lui.* » (21, 2-3)

"S'il est venu seul : cela signifie qu'il était célibataire (...). Il sortira seul : c'est pour nous dire que s'il n'était pas marié au début, son maître ne peut lui imposer une servante cananéenne." (Rachi)

Le Or Ha 'Haïm pose la question : pourquoi Hachem a-t-Il instauré une telle distinction dans cette loi : qu'importe-t-il s'il était marié ou non ?

C'est que, explique-t-il, si son maître lui impose une servante cananéenne même s'il est célibataire, au bout des six ans, lorsqu'arrivera le temps de sa libération, il ne voudra pas sortir de chez celui-ci. Il dira : « *J'aime mon maître, ma servante, mes fils, je ne veux pas sortir libre* », pour deux raisons : la première est qu'il ne veut pas abandonner sa famille (sa servante que son maître lui a donnée, et les fils qu'il a eus d'elle). La deuxième est, qu'en sortant libre, il se retrouvera seul sans aucune famille. Puisqu'Hachem ne désire pas qu'un esclave juif demeure définitivement chez son maître, la Torah défend à ce dernier de lui imposer une servante s'il n'était pas déjà marié. Grâce à cette loi, il sera plus facile à l'esclave juif de se séparer de sa femme cananéenne et des fils qu'il a eus d'elle (Hachem prend, de la sorte, en pitié cet esclave afin de lui alléger son épreuve lorsqu'il accomplit la volonté Divine).

On rapporte à ce sujet, au nom de Rav 'Haïm de Brisk, que ce qui précède constitue un principe général : Hachem n'inflige jamais à l'homme une épreuve qui dépasse ses forces. Hachem ne se conduit jamais comme un tyran. Et si la Torah avait permis au maître d'imposer à son esclave une servante cananéenne, même s'il était célibataire, accomplir la volonté Divine au terme de sa période d'esclavage aurait représenté une épreuve trop difficile pour celui-ci. C'est pourquoi il est impossible concrètement qu'il soit confronté à une épreuve aussi dure. Certains expliquent d'après ce principe, pourquoi les lois de l'esclave juif ont été exposées immédiatement après le récit du don de la Torah sur le mont Sinaï. Le don de la Torah est en effet un événement formidable (et unique dans l'histoire, n.d.t) au cours duquel la gloire Divine remplit toute la montagne et où Hachem fendit tous les cieux d'En-Haut et d'ici-bas. Tous purent ainsi voir qu'Il était le D. unique. Il aurait donc été, a priori, plus convenable que la première Paracha après celle du don de la

Torah, concerne des Mitsvot "plus élevées" comme celle des Téphilines, qui évoquent davantage le lien entre l'homme et son Créateur, ou celle du Chabbat, qui est surnommé "présent précieux du trésor d'Hachem". Pour quelle raison est-ce le sujet de l'esclavage juif qui a été exposé tout d'abord, qui traite d'un homme qui, après avoir volé, a été vendu à cause de son larcin ?

C'est que la Torah vient par là nous suggérer : "Voyez, le Saint-Béni-Soit-Il n'impose pas à un homme une épreuve qu'il ne peut surmonter et Il ne le conduit en aucun cas à être confronté à une telle réalité !" On apprendra ainsi que l'homme est en mesure d'accomplir la Torah dans son intégralité, ainsi que toutes les Mitsvot, car si ce n'était le cas, le Saint-Béni-Soit-Il ne les aurait pas ordonnées. Quel argument de taille contre le Yetser Hara qui tente de décourager le juif en lui faisant croire qu'il est trop faible pour respecter tous les commandements ! Voici bien la preuve qu'il s'agit d'un prétexte et qu'un homme est parfaitement capable de surmonter (avec l'aide d'Hachem ; n.d.t) les tentations du Yetser Hara et de le vaincre.

Tout ceci concerne bien entendu le domaine matériel, lorsque quelqu'un est confronté à de grandes épreuves (à D. ne plaise). Il est certain qu'il possède les forces nécessaires pour renforcer son Emouna en période d'adversité. Et il en est de même dans le domaine spirituel, lorsqu'il voit que son Yetser Hara tente de le faire trébucher. C'est le signe qu'il est en mesure de mener la bataille et de le vaincre ! Car, autrement, dans le Ciel, on ne l'aurait pas mis à l'épreuve.

Au contraire, toute la raison d'être de l'épreuve et de l'obscurité est de l'élever et de lui apporter une abondance de bienfaits.

On raconte qu'une fois, un Ba'hour du Beth Ha Midrach de Rabbi Zoucha de Anipoli reçut une lettre lui annonçant le décès de sa mère. En la lisant, il fut pris d'un tel malaise qu'il s'évanouit. Tous les étudiants du Beth Ha Midrach se précipitèrent pour le réanimer. Lorsqu'il revint à lui, Rabbi Zoucha lui annonça : « Tout est faux, ta mère est encore parmi les vivants. » En effet, quelques jours plus tard, des employés de la poste vinrent annoncer qu'il y avait eu erreur sur le destinataire et que cette lettre était destinée à quelqu'un d'autre. Six mois plus tard, la même chose se reproduisit et ce Ba'hour reçut à nouveau une lettre avec la sinistre annonce. Cette fois-ci, cependant, il accepta la mauvaise nouvelle sereinement. « Vite, lui ordonna le Rabbi, rentre chez toi car c'est vrai ! » Rabbi Zoucha expliqua ensuite : « Je n'ai pas eu l'esprit prophétique, la première fois, lorsque j'ai vu qu'il y avait erreur. Car avec chaque épreuve et difficulté, on donne à l'homme les forces physiques et morales nécessaires afin de la surmonter. Comme il ne fut pas en mesure de la supporter, il était certain que cette mauvaise nouvelle ne lui était pas destinée, mais qu'elle l'était à quelqu'un d'autre (qui avait reçu les forces de la supporter). C'est ce qui s'était produit. Cependant, lorsque la deuxième lettre arriva et que j'ai constaté qu'il faisait face à cette dure expérience sans perdre ses moyens, j'en ai déduit que, cette fois, la nouvelle était vraie. Il avait reçu du Ciel les forces nécessaires pour surmonter l'épreuve. C'est pourquoi je l'ai renvoyé chez lui sur le champ. »